

Difficultés dans le domaine du travail

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. J'interromps les délibérations de la Chambre afin d'informer les députés, en conformité de l'article 40 du Règlement, des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de New Westminster (M. Leggatt)—L'environnement—Les motifs du rejet des normes relatives à la poussière d'amiante en vertu de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique—La possibilité d'une protestation américaine; le député de Central Nova (M. MacKay)—Les transports aériens—opportunité de la création d'un ministère des transports aériens—Les intentions du gouvernement; le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan)—L'impôt sur le revenu—La décentralisation des services d'informatique—La possibilité d'implantation de bureaux dans la région atlantique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
L'INCAPACITÉ DU GOUVERNEMENT DE RÉSOUDRE LES
PROBLÈMES OUVRIERS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Dionne (Kamouraska):

Que la Chambre déplore la négligence du gouvernement à modifier la législation en vue de remédier aux difficultés actuelles à tous les niveaux dans le domaine du travail.

Cette négligence a eu comme conséquence:

- (1) De maintenir un climat d'instabilité et d'insatisfaction pour l'ouvrier et pour le travailleur en général;
- (2) De tolérer un système qui donne à certaines personnalités du monde syndical, des pouvoirs qui dépassent leurs responsabilités;
- (3) De tolérer les grèves et les arrêts de travail illégaux qui sont déclenchés à propos de tout et de rien et qui paralysent, quand ils ne détruisent pas, l'économie et l'évolution sociale d'immenses secteurs d'activités;
- (4) De maintenir l'opposition entre employés et employeurs au lieu d'établir des politiques d'entraide mutuelle.

Pour remédier à ces situations le Parlement devrait:

- (1) Adopter des mesures pour procurer aux employés et aux employeurs des avantages fiscaux afin de ranimer leur intérêt;
- (2) Prendre des mesures incitatives pour aider à rendre plus attrayant le travail et à donner plus de satisfaction professionnelle;
- (3) Inciter les entreprises à faire participer leurs employés à l'actionnariat et aux bénéfices;
- (4) Établir des tribunaux du travail composés d'experts en relation ouvrière-patronale disposant de pouvoirs leur permettant d'établir des conditions de travail convenables qui pourraient rétablir un climat d'entente mutuelle et prévenir les conflits.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole afin de souligner certains points particuliers de la brillante démonstration faite par mon collègue de Kamouraska (M. Dionne).

Monsieur le président, mon parti a l'honneur, encore une fois, d'étaler avec même un certain courage des «bobos» que l'on constate et que, malheureusement, trop souvent,

[M. Hogan.]

on essaie de se cacher. La situation actuelle qui prédomine dans le monde ouvrier est tellement claire, tellement évidente que vouloir continuer à dire et à se contenter de dire que les problèmes sont complexes, que cela ne peut pas se régler par des solutions-miracles, et patati et patata, continuer à dire cela, monsieur le président, c'est admettre la situation actuelle. Or, le cauchemar qui existe actuellement dans certaines régions, au Québec en particulier, est tellement épouvantable que l'on doit se réveiller et trouver des solutions. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour en parler que depuis des années nous dénonçons cette situation extrêmement mauvaise au risque de passer parfois pour antisindicalistes et antiouvriers, ce qui était totalement faux, monsieur le président. Et lorsque nous prenons de telles positions, c'est justement pour la défense du travailleur et de l'ouvrier qui est bafoué dans toute cette histoire-là. Et si on continue à accepter et si le gouvernement, en particulier, qui, à notre sens, fait montre de négligence dans ce domaine-là, si nous continuons à tolérer la démocratie chez nous, ce sera peut-être chose du passé.

Monsieur le président, la deuxième conséquence résultant de négligences que nous mentionnons, à savoir la tolérance d'un système qui donne à certaines responsabilités, nous sommes en train de vivre la conséquence de la négligence des gouvernants.

Monsieur le président, quand certains chefs ouvriers, et pas n'importe lesquels, mais ceux-là mêmes qui ont commis à la baie James des actes de banditisme, qui ont provoqué au cours de simples conflits ouvriers la destruction massive de matériel, pour une valeur d'au-delà 35 millions de dollars, quand ces mêmes individus sont appelés à décider aujourd'hui si oui ou non les Jeux olympiques se dérouleront à Montréal en 1976, n'est-ce pas leur accorder une responsabilité qui ne leur revient pas? Ces gens n'ont-ils pas prouvé par leur comportement antérieur qu'ils sont loin d'avoir les qualités voulues pour pouvoir prendre de telles responsabilités.

Monsieur le président, c'est là la situation. Qui à la Chambre peut dire actuellement si les Jeux olympiques de Montréal auront lieu en 1976? Qui peut affirmer catégoriquement qu'ils se dérouleront tel que prévu et au moment prévu? Personne ne peut le dire, personne ne peut l'affirmer. Pourquoi? Parce qu'il y a certaines personnalités du monde syndical qui peuvent en décider autrement. Si c'est cela la démocratie, monsieur le président, où allons-nous? Si c'est cela respecter les droits des ouvriers, où allons-nous?

Monsieur le président, il est temps que nous prenions véritablement nos responsabilités, que nous prenions véritablement la défense de ceux qui en ont besoin. Monsieur le président, avez-vous remarqué que les conflits qui entraînent le plus de perturbations dans notre monde social, ce sont le plus souvent ceux qui n'attirent aucune espèce de sympathie de la part de la population? Et pour ne citer qu'un exemple: Lorsque les pompiers de Montréal décident de déclencher un arrêt de travail, légal ou non, puisqu'on se fiche éperdument aujourd'hui du fait que ce soit légal ou illégal, et qu'ils exigent \$16,000 au lieu de \$14,000 ou \$15,000, monsieur le président, qui pourra être sympathique à cela? On comprend la responsabilité de combattre l'incendie, de préserver les habitations, le matériel, avec une sortie par semaine ou par quinze jours, à part cela on joue aux cartes et aux dés, c'est cela être pompier.

Mais comment peut-on espérer que la sympathie soit générale parmi la population quand il y a encore des petits